

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 12 février 2024

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 34
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze février,

À quatorze heures trente,

se sont réunis à Montrond les Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le six février deux mille vingt-quatre.

OBJET

**Délibération
2024_02_12_04B
Constitution d'un
groupement de
commandes Loire Forez
Agglomération / SIEL-TE
Loire :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE,
François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Gilles PERRONNET, Didier PONCET,
Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE,
Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : M. BAROU

- Mandataire : M. GOUBY

- Mandant : M. CHARGUEROS

- Mandataire : Mme THIVANT

- Mandant : M. DESHAYES

- Mandataire : M. BONADA

- Mandant : Mme FAYOLLE

- Mandataire : M. CHAVANNE

- Mandant : M. HEYRAUD

- Mandataire : M. SOUTRENON

- Mandant : M. LIMOUSIN

- Mandataire : M. GOUBY

- Mandant : M. VERICEL

- Mandataire : M. SOUTRENON

Absent(s) excusé(s) :

Gérard BAROU, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PICARD, Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Mme Béatrice FOURNEL.

Mme la Présidente expose :

CONSIDERANT que pour l'opération de réhabilitation des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs de la rue du Penable à St-Just-St-Rambert, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de génie civil et de pose d'infrastructures de réseaux, entre le SIEL-TE Loire et Loire Forez Agglomération ;

CONSIDERANT qu'il est demandé au Bureau de bien vouloir autoriser le SIEL-TE Loire à être membre dudit groupement, de valider le projet de convention correspondant (ci-joint) et d'autoriser la Présidente à signer ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL, à l'unanimité / ~~la majorité~~:

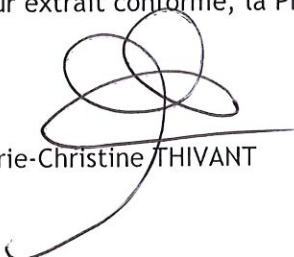
AUTORISE le SIEL-TE Loire à être membre du groupement de commande pour la réalisation de travaux sur les réseaux secs et humides, entre les membres précités ;

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commande précitée, ainsi que toutes pièces à intervenir ;

DESIGNE M. Michel Gandilhon pour représenter le SIEL-TE, Loire si nécessaire, lors de la CAO du groupement ;

AUTORISE Mme. La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 12 février 2024
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.